

DOSSIER EXAMINE PAR LA COMMISSION PERMANENTE du 17 novembre 2025**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA POLITIQUE CASTRALE****TRAVAUX AU CHATEAU DU SPESBOURG (subvention d'équipement à la Commune d'Andlau)**
(rapport N° 13246)

Territoire	Maître d'ouvrage - Libellé de l'opération Plan de financement Imputation budgétaire	Montant subventionnable	Taux maximal	Montant maximal de la subvention
CENTRE	Château du SPESBOURG Maître d'ouvrage : Commune d'ANDLAU Restauration à l'identique de la baie située en partie haute sur la façade sud du donjon. • Nettoyage de la baie • Consolidation des ébrasements (purge des éléments instables, relancis de briques, relancis de moellons récupérés dans les gravats, rejointoiement au mortier de chaux • Consolidation de la sous-face de la voûte en briques (étalement + mêmes opérations que pour les ébrasements) • Consolidation du dessus de la voûte en briques (dévégétalisation, nettoyage) • Fourniture et pose d'un habillage en plomb sur le dessus de la voûte Montant du projet : 8 413 € HT (10 095,60 € TTC) Conformément au règlement budgétaire et financier, la dépense éligible prise en compte pour une commune est le montant HT des travaux. <u>Cofinancement :</u> • Autofinancement Commune d'Andlau : 6 310 € HT (75 %).	8 413 € HT	25 %	2 103 €
TOTAL DE LA SUBVENTION ACCORDÉE				2 103 €

Total subventions attribuées au titre du Fonds pour les châteaux forts	2 103 €
---	----------------

Imputation :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature comptable
P259	P259O002	P259E03	P259O002T18	(1238) 204-2041482-312

Subventions d'équipement versées – Bâtiments et installations.

Modalités de versement

La subvention sera versée à la Commune d'ANDLAU en une seule fois, conformément au règlement budgétaire et financier, en fin d'opération sur présentation des factures acquittées.

Le montant de la subvention sera calculé en multipliant le montant des dépenses éligibles certifiées par le taux de subvention de la CeA.